

MASTER 2 : Gestion Des Territoires et Développement Local

Parcours ingénierie de la transition touristique et écologique

Code diplôme : 13534116

RNCP : 34293

OF UNION

Pôle universitaire d'ingénierie d'Orsay
91405 ORSAY CEDEX

Tél : 01.69.15.32.52/ www.cfa-union.org



Mobilité internationale du CFA UNION



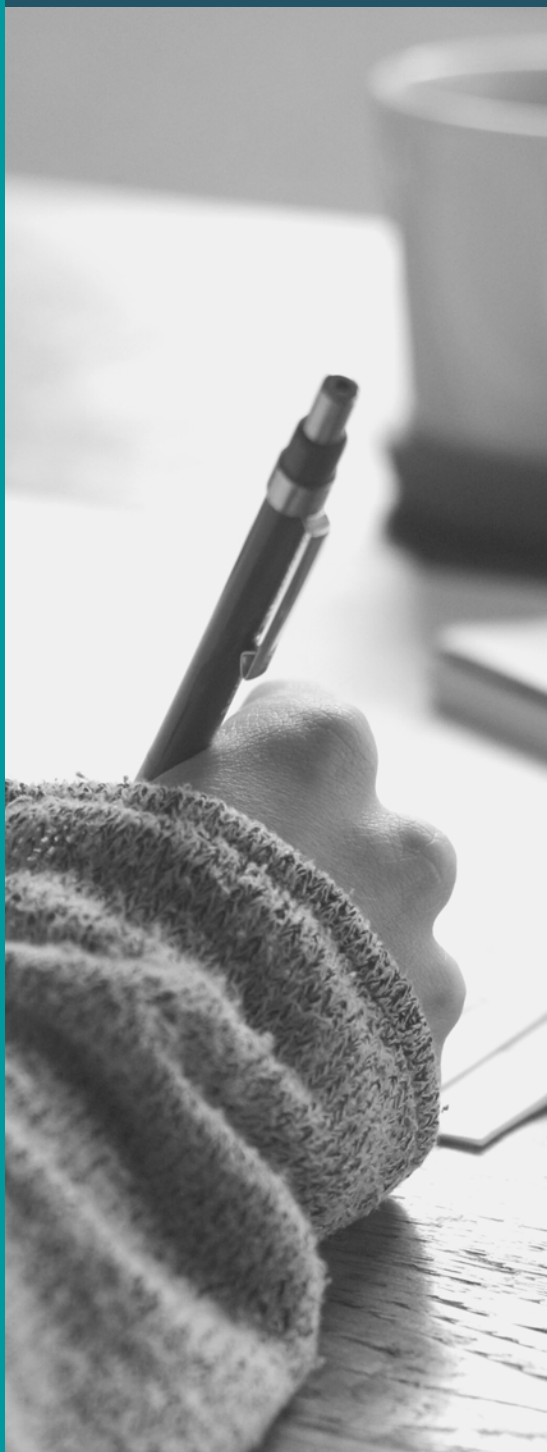
Cofinancé par le
programme Erasmus+
de l'Union européenne



SOMMAIRE

Vos contacts	P.1
Les dates clefs de la formation	p.2
Présentation du diplôme :	
- Condition d'admission	P.3
- Objectifs de la formation	P.4
- Compétences acquises	P.5
- Modalités d'organisation	P.5-6
- Modalités d'organisation et de sanction du diplôme	P.6
- Durée de la formation	P.6
- Le programme	P.7
Le calendrier d'alternance	P.8
- Les moyens humains et matériel	P.9
Fiche RNCP	P.15

VOS CONTACTS



• Contacts Pédagogiques

Responsables de la formation : Frédéric LERICHE

tél : 06.84.69.77.05

frederic.lerich@uvsq.fr

Secrétariat pédagogique :

Marie-Pierre SALIBA marie-pierre.saliba@uvsq.fr

Sylvie FAUVEAU sylvie.fauveau@uvsq.fr

Lieu de la formation :

Université Versailles Saint Quentin-en-Yvelines - OVSQ

11 boulevard d'Alembert, 78280 Guyancourt

Contacts CFA

Conseiller formation :

Anna TOTH

Tél : 01.69.15.35.12 / 06 07 80 85 37

anna.toth@cfa-union.org

Service financier :

Hanane AABOU

Tél : 01.69.15.35.24 / hanane.aabou@cfa-union.org

Référent handicap /mobilité internationale :

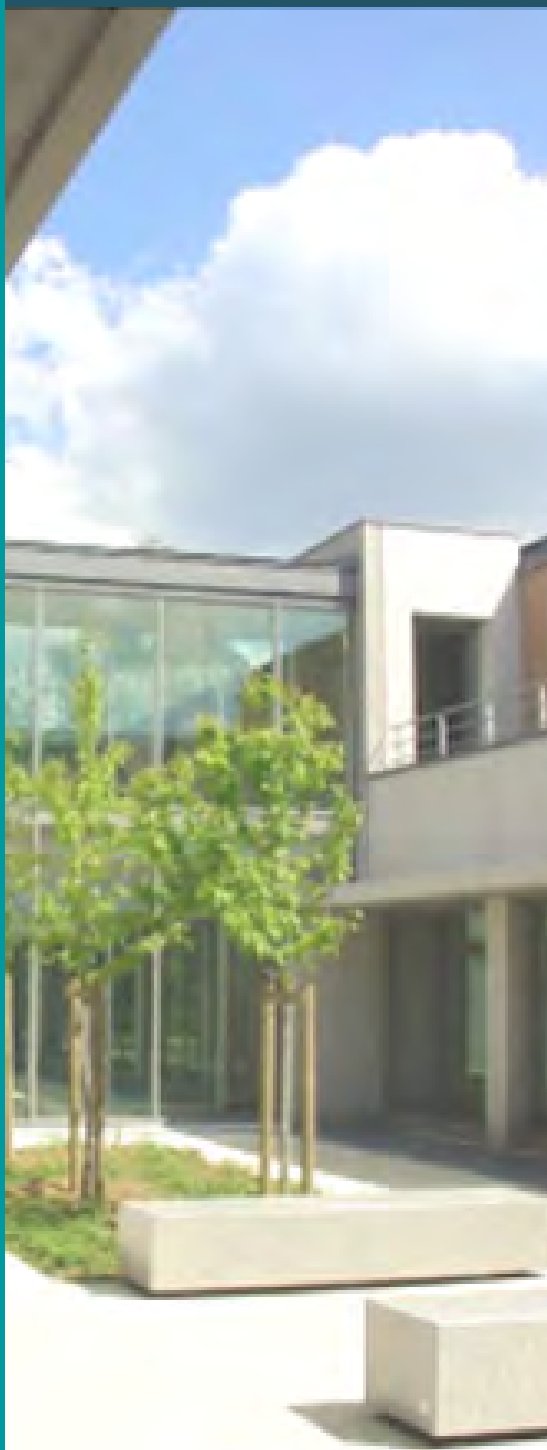
Anna TOTH

Tél : 01.69.15.35.12 / 06 07 80 85 37

anna.toth@cfa-union.org

Adresse postale : CFA UNION Pôle universitaire d'ingénierie
d'Orsay – bâtiment 640 – 91405 ORSAY Cedex

DATES CLEFS DE LA FORMATION



- **Recrutement**

Admissions sur Dossier/tests/entretien

Accès ouvert aux candidats titulaires d'un Master 1 Gestion des territoires et développement local, des candidat.es ayant un diplôme de niveau M1 ou M2 correspondant aux prérequis, et originaires de divers disciplines en sciences humaines et sociales, droit et sciences politiques, en sciences de l'environnement

- Dates de la formation :
11/09/2023 au 06/09/2024
- Réunion d'information destinée
aux stagiaires : NC
- Date de la rentrée universitaire
11/09/2023

Présentation du diplôme

➤ Conditions d'admission :

Accès ouvert aux candidats titulaires d'un Master 1 Gestion des territoires et développement local, des candidat.es ayant un diplôme de niveau M1 ou M2 correspondant aux prérequis, et originaires de divers disciplines en sciences humaines et sociales, droit et sciences politiques, en sciences de l'environnement.

Modalités : Dossier/tests/entretien

➤ Objectifs de la formation :

L'objectif de ce Master en « Gestion des territoires et développement local » (GTDL), parcours « Ingénierie de la transition touristique et écologique (ITTE) », ci-dessous dénommé « Master en Ingénierie de la transition touristique et écologique (ITTE) » / Master ITTE, est en conséquence de former des professionnels à même de maîtriser ce contexte économique et écologique et d'accompagner les acteurs – publics et privés – du « système tourisme » dans une démarche de transition vers un tourisme véritablement capable de prendre en considération les impératifs environnementaux contemporains. La politique nationale en faveur d'une telle démarche, impulsée par le Ministère de la transition écologique et solidaire (MTES), et relayée par quelques institutions clefs (comme Atout France), marque la volonté d'encadrer et d'accélérer la mutation de l'industrie en ce sens. Des enseignements spécifiques sur trois ans en partenariat avec l'INA pour les élèves de la filière Systèmes Numériques Audiovisuels.

Métiers visés :

- Collectivités locales, gestionnaires territoriaux (ONF, PNR...);
- Structures publiques et privées d'organisation dans l'« événementiel » ;
- Structures d'hébergement et d'animation ;
- Tour operators (TO) et agences (réceptives) ;
- Cabinets de consultants.
- Responsable de projets éco-touristiques ;
- Responsable d'agence ;
- Chargé de mission développement durable et sport de nature ;

- Chargé.e de mission marques nationales du tourisme ;
- Chargé.e d'étude / de développement durable ;
- Chargé.e de développement biodiversité / écotourisme ;
- Management écotouristique ;
- Conception de projets touristiques ;
- Conseiller.ère voyages ;
- Junior / Senior product manager ;
- Chargé.e de mission « événementiel » (en agence spécialisée / dans les services dédiés de grandes entreprises).

➤ **Les compétences acquises durant la formation :**

Conduire et suivre des projets opérationnels en matière de développement local, territorial, soutenable, de transition des territoires, de prise en compte notamment des questions écologiques.

- Mettre en œuvre d'études préalables et diagnostics dans le cadre de projets locaux, territoriaux-
- Élaborer des réflexions prospectives, des définitions de stratégies et d'orientations prioritaires-
- Accompagner dans la mise en œuvre des politiques publiques
- Utiliser des techniques d'enquête et de traitement des données
- Appliquer les règles et procédures en matière de développement local, territorial.

Compétences professionnelles

Ce professionnel est capable de :

- Conduire des projets territoriaux (diagnostic, appel d'offre, calcul économique, évaluation)
- Mettre en œuvre des méthodologies de recherche
- Accompagner le changement et faciliter l'évolution stratégique
- Concevoir et mettre en œuvre de procédures et d'outils d'évaluation et de décision
- Développer concertation et dialogue avec les parties-prenantes et la société civile
- Concevoir et mettre en œuvre de stratégies d'intégration de la responsabilité sociale des entreprises et désorganisations
- Concevoir et mettre en œuvre des outils de mise en débat des futurs : évaluation, scénarios, prospective...-
- Concevoir des stratégies à partir des outils d'Information, de communication et de sensibilisation-
- Concevoir la médiation des connaissances grâce à des outils d'aide à la délibération et à la décision.

Et selon le parcours choisi en M2 :

- Détecter les principaux problèmes des risques.
- Évaluer les coûts et les impacts sur la santé et l'environnement.
- Fonder les décisions par le calcul économique.
- Mettre en place des programmes de prévention des risques.
- Gérer les situations post-accidentelles et maîtriser les risques en relation avec la problématique du développement des territoires.
- Réaliser un diagnostic Qualité Sécurité Environnement et identifier les risques.

- Mettre en place une gestion stratégique des systèmes d'information dans une approche risque.
- Monter les projets et programmes énergétiques dans une optique de transition énergétique et de développement durable.

Compétences transversales et linguistiques

- Réaliser des synthèses sur les normes applicables à l'entreprise, aux organisations territoriales, aux associations, etc. et les mettre en œuvre
- Exprimer par écrit ou oralement une problématique dans leur langue maternelle ou en langue anglaise (voire dans une autre langue)
- Évaluer et s'auto-évaluer dans une démarche qualité.
- Travailler de manière autonome
- Travailler en équipe (avec des juristes comme avec des non-juristes)
- Animer des réunions de groupe
- Travailler en anglais
- Rédiger des cahiers des charges, des rapports, des synthèses et des bilans.
- Rédiger des documents (contrats, études, recherches...)

➤ **Modalités d'organisation de la formation**

La formation se déroule sur 1 an à raison de 408 heures par an en alternance bihebdomadaire pendant 35 semaines par an.

Les cours seront assurés par des enseignants-chercheurs et par des professionnels des métiers du tourisme, et la progression des enseignements sera conçue sur le principe de l'approfondissement des connaissances et des compétences : cadres généraux du tourisme, contexte environnemental et problèmes écologiques, outils de gestion et de conduite de projet, connaissance des métiers.

➤ **Modalités d'évaluation et de sanction du diplôme**

Le diplôme est obtenu après 2 années M1 (60 crédits ECTS) et M2 (60 crédits ECTS).

En Centre de formation, l'évaluation s'effectue par un contrôle continu des connaissances, tout au long de l'année ; l'enseignement est découpé en modules, correspondant aux chapitre-matières. En cas de résultats insuffisants au contrôle continu, les apprentis sont convoqués à des examens de rattrapage.

CONDITIONS DE VALIDATION

1°) Condition de validation des modules

- Dans chaque module, un seuil de réussite portant sur la note de module est fixé par le conseil de classe. Ce seuil est a priori égal à 10; dans les cas exceptionnels, le conseil de classe constitué conformément au point III 1°), a la possibilité de le modifier, sans l'augmenter.

2°) Conditions de validation directe de l'année

- L'obtention du nombre de crédits requis, fixé par le règlement interne des études et examens pour l'année et le cycle considéré, permet la validation directe de l'année.

➤ Le règlement interne des études et examens détermine les conditions dans lesquelles le conseil de classe peut procéder à la validation de l'année par compensation, lorsque le nombre minimum de crédits requis n'est pas atteint.

➤ 3°) Conditions de validation de l'année à l'issue des examens de rattrapage

➤ **Durée de la formation /an**

408h /an

Programme simplifié de la formation

Tableau 4 – Maquette de formation Master 2 ITTE

Semestre	UE / Matière	Titre UE	Responsable UE	Volume horaire			ECTS
				CM	TD	(Atelier encadré)	
S – 3	UE 301	Ingénierie de la transition touristique et écologique (1) : diagnostic territorial	Frédéric Leriche	12	36	(42)	6
	UE 302	Outils et méthodes : conception de projets touristiques	Isabella Damiani	15	33		6
	UE 303	Du tourisme de masse aux tourisms de masse	Dalila Messaoudi	18	30		6
	UE 304	Acteurs du tourisme et transition écologique	Cécile Leonhardt	24	24		6
	UE 305	Ecosystèmes, changement climatique, sociétés et transition touristique	Véronique Michot	24	24		6
	(Total semestre 3)				93	147	
S – 4	UE 401	Ingénierie de la transition touristique et écologique (2) : stratégie et conception de projet	Julien Hoppenot	12	36	(48)	6
	UE 402	Missions en entreprise (rédaction d'un rapport d'activité problématisé)	Frédéric Leriche	--	--		24
	(Total semestre 4)				12	36	
TOTAL				105	183	(90)	60

Calendrier de la formation session 2023-2024

2023 - 2024

Composante : OVSQ

Niveau de diplôme : Master 2

Mention : Gestion des territoires et

Parcours : Ingénierie de la transition



SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE
1.S.1 1.S.2 1.S.3 1.S.4 1.S.5 1.S.6 1.S.7 1.S.8 1.S.9 1.S.10 1.S.11 1.S.12 1.S.13 1.S.14 1.S.15 1.S.16 1.S.17 1.S.18 1.S.19 1.S.20 1.S.21 1.S.22 1.S.23 1.S.24 1.S.25 1.S.26 1.S.27 1.S.28 1.S.29 1.S.30 1.S.31	1.S.1 1.S.2 1.S.3 1.S.4 1.S.5 1.S.6 1.S.7 1.S.8 1.S.9 1.S.10 1.S.11 1.S.12 1.S.13 1.S.14 1.S.15 1.S.16 1.S.17 1.S.18 1.S.19 1.S.20 1.S.21 1.S.22 1.S.23 1.S.24 1.S.25 1.S.26 1.S.27 1.S.28 1.S.29 1.S.30 1.S.31	1.S.1 1.S.2 1.S.3 1.S.4 1.S.5 1.S.6 1.S.7 1.S.8 1.S.9 1.S.10 1.S.11 1.S.12 1.S.13 1.S.14 1.S.15 1.S.16 1.S.17 1.S.18 1.S.19 1.S.20 1.S.21 1.S.22 1.S.23 1.S.24 1.S.25 1.S.26 1.S.27 1.S.28 1.S.29 1.S.30 1.S.31	1.S.1 1.S.2 1.S.3 1.S.4 1.S.5 1.S.6 1.S.7 1.S.8 1.S.9 1.S.10 1.S.11 1.S.12 1.S.13 1.S.14 1.S.15 1.S.16 1.S.17 1.S.18 1.S.19 1.S.20 1.S.21 1.S.22 1.S.23 1.S.24 1.S.25 1.S.26 1.S.27 1.S.28 1.S.29 1.S.30 1.S.31	1.S.1 1.S.2 1.S.3 1.S.4 1.S.5 1.S.6 1.S.7 1.S.8 1.S.9 1.S.10 1.S.11 1.S.12 1.S.13 1.S.14 1.S.15 1.S.16 1.S.17 1.S.18 1.S.19 1.S.20 1.S.21 1.S.22 1.S.23 1.S.24 1.S.25 1.S.26 1.S.27 1.S.28 1.S.29 1.S.30 1.S.31	1.S.1 1.S.2 1.S.3 1.S.4 1.S.5 1.S.6 1.S.7 1.S.8 1.S.9 1.S.10 1.S.11 1.S.12 1.S.13 1.S.14 1.S.15 1.S.16 1.S.17 1.S.18 1.S.19 1.S.20 1.S.21 1.S.22 1.S.23 1.S.24 1.S.25 1.S.26 1.S.27 1.S.28 1.S.29 1.S.30 1.S.31	1.S.1 1.S.2 1.S.3 1.S.4 1.S.5 1.S.6 1.S.7 1.S.8 1.S.9 1.S.10 1.S.11 1.S.12 1.S.13 1.S.14 1.S.15 1.S.16 1.S.17 1.S.18 1.S.19 1.S.20 1.S.21 1.S.22 1.S.23 1.S.24 1.S.25 1.S.26 1.S.27 1.S.28 1.S.29 1.S.30 1.S.31	1.S.1 1.S.2 1.S.3 1.S.4 1.S.5 1.S.6 1.S.7 1.S.8 1.S.9 1.S.10 1.S.11 1.S.12 1.S.13 1.S.14 1.S.15 1.S.16 1.S.17 1.S.18 1.S.19 1.S.20 1.S.21 1.S.22 1.S.23 1.S.24 1.S.25 1.S.26 1.S.27 1.S.28 1.S.29 1.S.30 1.S.31	1.S.1 1.S.2 1.S.3 1.S.4 1.S.5 1.S.6 1.S.7 1.S.8 1.S.9 1.S.10 1.S.11 1.S.12 1.S.13 1.S.14 1.S.15 1.S.16 1.S.17 1.S.18 1.S.19 1.S.20 1.S.21 1.S.22 1.S.23 1.S.24 1.S.25 1.S.26 1.S.27 1.S.28 1.S.29 1.S.30 1.S.31	1.S.1 1.S.2 1.S.3 1.S.4 1.S.5 1.S.6 1.S.7 1.S.8 1.S.9 1.S.10 1.S.11 1.S.12 1.S.13 1.S.14 1.S.15 1.S.16 1.S.17 1.S.18 1.S.19 1.S.20 1.S.21 1.S.22 1.S.23 1.S.24 1.S.25 1.S.26 1.S.27 1.S.28 1.S.29 1.S.30 1.S.31	1.S.1 1.S.2 1.S.3 1.S.4 1.S.5 1.S.6 1.S.7 1.S.8 1.S.9 1.S.10 1.S.11 1.S.12 1.S.13 1.S.14 1.S.15 1.S.16 1.S.17 1.S.18 1.S.19 1.S.20 1.S.21 1.S.22 1.S.23 1.S.24 1.S.25 1.S.26 1.S.27 1.S.28 1.S.29 1.S.30 1.S.31	1.S.1 1.S.2 1.S.3 1.S.4 1.S.5 1.S.6 1.S.7 1.S.8 1.S.9 1.S.10 1.S.11 1.S.12 1.S.13 1.S.14 1.S.15 1.S.16 1.S.17 1.S.18 1.S.19 1.S.20 1.S.21 1.S.22 1.S.23 1.S.24 1.S.25 1.S.26 1.S.27 1.S.28 1.S.29 1.S.30 1.S.31	

Page 1

Équipe

- Responsable de formation : Frédéric LE
- Validateur(s) de composante :
- Validateur(s) CFVU :

Contrôle continu

Contrôle continu obligatoire

Les moyens

➤ **L'équipe pédagogique**

Les enseignements seront assurés par des Enseignants-chercheurs, enseignants, et enseignants du secondaire vacataires / Enseignants associés, enseignants vacataires.

- (1) d'enseignants-chercheurs de l'établissement (UVSQ, U-Paris Saclay), à hauteur d'environ 30% ;
- (2) d'enseignants-chercheurs d'autres établissements (toutes les compétences requises ne sont pas disponibles en interne, à l'instar de la sociologie du tourisme), à hauteur de 20% ;
- (3) d'intervenants vacataires appartenant aux mondes professionnels du tourisme : consultants, chef.fes d'entreprises, responsables d'études et responsables de services des secteurs publics et privés, à hauteur de 50%.

Elle ne comptera donc pas d'enseignants du secondaire.

➤ **Les moyens a disposition :**

Répertoire national des certifications professionnelles
MASTER - Gestion des territoires et développement local
(fiche nationale)

Active

N° de fiche

RNCP34293

Nomenclature du niveau de qualification : Niveau 7

Code(s) NSF :

- 341 : Aménagement du territoire, urbanisme
- 121 : Géographie
- 340 : Spécialités plurivalentes des services à la collectivité

Formacode(s) :

- 13138 : Analyse économique
- 13054 : Science politique
- 13027 : Politique publique
- 42638 : Développement touristique
- 12523 : Développement local

Date d'échéance de l'enregistrement : 31-08-2024

CERTIFICATEUR(S)

Nom légal	SIRET	Nom commercial	S
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE	11004401300040	-	
UNIVERSITE PARIS EST CRETEIL VAL DE MARNE	19941111700013	-	
UNIVERSITE D'AIX MARSEILLE	13001533200013	-	

UNIVERSITE DU MANS	19720916600010	-	
INSTITUT NATIONAL UNIVERSITAIRE JEAN-FRANCOIS CHAMPOLLION	19811201300018	-	
UNIVERSITE DE ROUEN NORMANDIE	19761904200017	-	
UNIVERSITE DE NOUVELLE CALEDONIE	13000322100012	-	
UNIVERSITE PARIS-SACLAY	13002602400054	-	https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/34293/
ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE LYON	13000812100019	-	
UNIVERSITE MONTPELLIER III PAUL VALERY	19341089100017	-	
UNIVERSITE LYON 3 JEAN MOULIN	19692437700282	-	
UNIVERSITE D ARTOIS	19624401600016	-	
UNIVERSITE BREST BRETAGNE OCCIDENTALE (UBO)	19290346600014	-	
EC NAT SUP BORDEAUX SCIENCES AGRO	19330203100011	-	
UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE BORDEAUX III	19331766600017	-	

UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE	13002806100013	-	
UNIVERSITE LYON 2 A ET L LUMIERE	19691775100014	-	
UNIVERSITE POLYTECHNIQUE HAUTS-DE- FRANCE (UPHF)	13002574500014	-	
INSTITUT ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE EN ALIMENTATION SANTE ANIMALE SCIENCES AGRONOMIQUES ET ENVIRONNEMENT	13000858400018	-	
ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE FORMATION DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE	19310143300012	-	
UNIVERSITE TOULOUSE II	19311383400017	-	

RÉSUMÉ DE LA CERTIFICATION

Objectifs et contexte de la certification :

Le master est un diplôme national de l'enseignement supérieur conférant à son titulaire le grade universitaire de master. Il confère les mêmes droits à tous ses titulaires, quel que soit l'établissement qui l'a délivré.

Le master atteste l'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences majoritairement adossées à la recherche dans un champ disciplinaire ou pluridisciplinaire. Le master prépare à la poursuite d'études en doctorat comme à l'insertion professionnelle

immédiate après son obtention et est organisé pour favoriser la formation tout au long de la vie. Les parcours de formation en master tiennent compte de la diversité et des spécificités des publics accueillis en formation initiale et en formation continue.

Activités visées :

- Participation à l'élaboration du projet territorial (diagnostic, prospective, plan d'actions)
- Montage de projets de développement local, national ou européen
- Participation à l'élaboration de projets de développement agricole et rural et appui aux partenaires institutionnels
- Réalisation d'enquêtes et d'études (analyse de l'impact d'une filière économique, évaluation d'une politique territoriale, etc...)
- Gestion d'équipements sportifs, culturels, sociaux et touristiques
- Implication dans la construction et le suivi d'un plan d'action de projet de développement et mise en œuvre par une communication interne et externe
- Participation au management de collectivités locales et territoriales
- Accompagnement à la création ou à la reprise d'entreprises
- Pilotage d'action de communication et de réseautage

Compétences attestées :

- Conduire et suivre des projets opérationnels en matière de développement local, territorial
- Mettre en œuvre des études préalables et des diagnostics dans le cadre de projets locaux, territoriaux
- Élaborer des réflexions prospectives, des définitions de stratégies et d'orientations prioritaires
- Accompagner dans la mise en œuvre des politiques publiques
- Utiliser des techniques d'enquête et de traitement des données
- Appliquer les règles et procédures en matière de développement local, territorial
- Concevoir, conduire et suivre toutes les opérations relatives à la

mise en œuvre d'un projet de développement local, territorial pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif et en assumer les responsabilités

- Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention
- Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine
- Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale
- Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines
- Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines
- Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux
- Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation
- Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère
- Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles
- Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe
- Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser

des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif

- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité

- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale

Dans certains établissements, d'autres compétences spécifiques peuvent permettre de décliner, préciser ou compléter celles proposées dans le cadre de la mention au niveau national. Pour en savoir plus se reporter au site de l'établissement.

Modalités d'évaluation :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés. Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue. Chaque ensemble d'enseignements a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de master, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade de licence.

BLOCS DE COMPÉTENCES

RNCP34293BC01 - Usages avancés et spécialisés des outils numériques

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
- Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les	Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet,

domaines concernés par la mention

- Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine

etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

RNCP34293BC02 - Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale - Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines - Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines - Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux - Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande 	<p>Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc.</p> <p>Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.</p>

ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation

RNCP34293BC03 - Communication spécialisée pour le transfert de connaissances

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation - Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère 	<p>Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.</p>

RNCP34293BC04 - Appui à la transformation en contexte professionnel

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles - Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs 	<p>Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du</p>

et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe

- Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale

chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par équivalence :

Les modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par équivalence sont définies par chaque certificateur accrédité qui met en œuvre les dispositifs qu'il juge adaptés. Ces modalités peuvent être modulées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

SECTEUR D'ACTIVITÉ ET TYPE D'EMPLOI

Secteurs d'activités :

- N : Activités de services administratifs et de soutien
- M : Activités spécialisées, scientifiques et techniques

Type d'emplois accessibles :

- Chargé / Chargée de développement local
- Chargé / Chargée de mission gestion des territoires et développement local
- Responsable de développement territorial
- Responsable de projet de développement local, de projet d'urbanisme

Code(s) ROME :

- K1802 - Développement local
- K1401 - Conception et pilotage de la politique des pouvoirs publics
- K1404 - Mise en oeuvre et pilotage de la politique des pouvoirs publics
- G1102 - Promotion du tourisme local
- M1403 - Études et prospectives socio-économiques

Références juridiques des réglementations d'activité :**VOIES D'ACCÈS****Le cas échéant, prérequis à l'entrée en formation :****Le cas échéant, prérequis à la validation de la certification :****Pré-requis distincts pour les blocs de compétences :**

Non

Validité des composantes acquises :

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		<p>Leur composition comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage	X		<p>Leur composition comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Après un parcours de formation continue	X		<p>Leur composition comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation

			<ul style="list-style-type: none"> - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X		<p>Leur composition comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par candidature individuelle		X	-
Par expérience	X		Composition définie par le Code de l'éducation : article L613-4 modifié par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 78

	Oui	Non
Inscrite au cadre de la Nouvelle Calédonie	X	
Inscrite au cadre de la Polynésie française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES, CERTIFICATIONS OU HABILITATIONS

Aucune équivalence

BASE LÉGALE

Référence au(x) texte(s) réglementaire(s) instaurant la certification :

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
-	- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur - Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master - Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, publié au J.O du 27 avril 2002 - Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master - Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Référence des arrêtés et décisions publiés au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel (enregistrement au RNCP, création diplôme, accréditation...) :

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
-	Aix-Marseille Université, arrêté du : 17/05/2018 Bordeaux Sciences Agro , arrêté du : 22/07/2016 École nationale supérieure de formation de l'enseignement agricole, arrêté du : 22/03/2016

Ecole Normale Supérieur de Lyon, arrêté du : 23/05/2016
 Institut National Universitaire Champollion, arrêté du : 23/05/2016
 Le Mans Université, arrêté du : 03/07/2017
 Université Bordeaux Montaigne - Bordeaux 3, arrêté du : 27/05/2016
 Université d'Artois, arrêté du : 25/06/2015
 Université de Bretagne Occidentale - Brest, arrêté du : 25/07/2017
 Université de Clermont Auvergne, arrêté du : 23/03/2017
 Université de la Nouvelle-Calédonie, arrêté du : 09/06/2017
 Université de Rouen, arrêté du : 28/09/2017
 Université Jean Moulin - Lyon 3, arrêté du : 28/06/2016
 Université Jean-Jaures - Toulouse 2, arrêté du : 15/04/2016
 Université Lumière - Lyon 2, arrêté du : 23/05/2016
 Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne - Paris 12, arrêté du : 16/07/2015
 Université Paul Valéry - Montpellier 3, arrêté du : 23/03/2018
 VetAgro Sup, arrêté du : 02/11/2017

-	UNIVERSITÉ POLYTECHNIQUE HAUTS-DE-FRANCE, arrêté du : 20/07/2020
-	Université Paris-Saclay, arrêté du : 27/07/2020

Date de publication de la fiche	14-11-2019
Date de début des parcours certifiants	01-09-2019
Date d'échéance de l'enregistrement	31-08-2024

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Statistiques :

Lien internet vers le descriptif de la certification

:

Liste complète des organismes préparant à la certification

(<https://certifpro.francecompetences.fr/webapp/services/edition/exportPartenaireSp/19475/true>)

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation :

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation

(<https://certifpro.francecompetences.fr/api/enregistrementDroit/documentDownload/19475/56867>)